

## **II – EMBLEMENTS**

- Conformément aux accords pris, chaque participant disposera d'un emplacement place Marbot, selon des dispositions prises au préalable. Aucune modification ne pourra avoir lieu sans l'accord express de la présidente du Comité des Fêtes ou d'un représentant dûment désigné par elle.

## **III – HORAIRES**

- L'installation du marché se fera entre 7h et 8h30 du matin. Les véhicules des participants stationneront sur le parking de la Poste. Ouverture du marché au public au plus tard à 9 heures.

## **IV – PUBLICITE**

- Le Comité des Fêtes s'engage à assurer la publicité de la manifestation sous toutes ses formes (affiches, presse écrite).
- Les exposants peuvent obtenir des affiches, sur demande, à apposer lors de leurs déplacements

## **V - FORMALITES ADMINISTRATIVES**

- Il appartient à chaque participant de souscrire à ses propres frais toutes assurances couvrant les risques que lui-même ou toute personne placée sous son autorité encourent ou font encourir à des tiers.  
Le Comité des Fêtes décline toute responsabilité sur les dommages que pourraient subir ou occasionner aux participants.
- Chaque participant s'engage à intervenir dans le cadre de la légalité, notamment en conformité avec les dispositions afférentes aux règles du commerce et à la législation du travail.
- Le Comité des Fêtes est réputé déchargé de toute responsabilité.